

## COMTE RENDU ATELIER 3

### Les relations avec des professionnels extérieurs

**Animateur : Mr Tremblay Jean-Paul**

**Rapporteur : Mme Branchu Anita**

#### INTRODUCTION

Dans cet atelier nous proposons d'aborder les relations avec les professionnels extérieurs, les formes de travail en réseau qui apparaissent nécessaires au regard du rôle de l'ESAT dans l'accompagnement des personnes accueillies.

Aussi, nous vous invitons à examiner ensemble les différents aspects du fonctionnement pour :

- relater les relations avec les professionnels extérieurs,
- en ayant le souci de faire ressortir les points forts et les points faibles constatés, et les éventuelles pistes d'amélioration.

#### Les différents aspects :

- ↪ **Le projet personnalisé** : qui participe à son élaboration ? Les outils utilisés pour sa préparation ou mise en œuvre sont-ils construits avec une aide extérieure (référentiels métiers par ex.) ?...
- ↪ **La formation** : comment s'élabore le plan de formation ? Y-a-t-il des constructions inter-établissements ?...
- ↪ **Les reconnaissances professionnelles** : le partenariat mis en place.
- ↪ **L'activité professionnelle** :
  - Les relations avec les clients favorisent-elles l'intégration des personnes ? (par exemple : y-a-t-il des visites d'atelier par certains clients ? Si oui, quels effets ?)
  - Quelles implications des entreprises dans le projet des personnes ? (fréquence des stages, implication dans les reconnaissances de compétences ...)
  - Échanges avec les E.A. ou entreprises d'insertion ? Si oui, quel apport ?
- ↪ **L'accompagnement hors travail** : quelles relations avec les professionnels (Foyer, SAVS ...) ?
- ↪ **Le soin** : quel partenariat avec les professionnels de santé (Psychiatre, Psychologue, Hôpitaux, CATTP ...) ? Y-a-t-il des conventions ?
- ↪ **Le temps partiel** : quelles relations avec les ateliers alternés ou les SACAT ?
- ↪ **Les structures en amont de l'ESAT** : quelles relations (IME ...) ? Pour quoi faire (stages, visites, échanges entre professionnels ...) ? Y-a-t-il des conventions ?
- ↪ **L'insertion sociale** : les actions réalisées pour le transport, les loisirs, la culture ...
- ↪ **La cessation d'activité et le passage à la retraite** : comment est-ce préparé ?
- ↪ ...

- **Relations entre professionnels ESAT et professionnels de l'accompagnement social :**
  - Témoignage d'un ESAT où la communication entre les 2 dispositifs ne fonctionne pas du fait de la confrontation entre des cultures professionnelles différentes, et ce malgré différents essais de collaboration.
  - La nature de ces relations est différente selon les établissements. Un moniteur indique qu'il existe de bons échanges entre foyer et ESAT où le professionnel ESAT peut être en contact au quotidien avec l'éducateur spécialisé.
  - La différence de culture entre les professionnels peut se justifier par le fait qu'en ESAT, on pense en termes de compétences alors qu'en SAVS, on pense en termes de difficultés. En ESAT, la personne bénéficie d'un référent (le moniteur d'atelier) à la journée alors que ce n'est pas le cas en SAVS (pas toujours d'encadrement).
  - Les problématiques entre le travail et la vie privée sont différentes, et les personnalités des travailleurs s'expriment différemment au travail et en dehors du temps de travail.
  - Une éducatrice en SAVS témoigne que le lien quotidien avec les professionnels de l'ESAT n'existe pas. Même chose pour le projet personnalisé des usagers même si ce dernier est réalisé collectivement. Il existe un manque de rigueur dans la diffusion des informations. Ainsi en cas d'absence d'un travailleur, l'ESAT en est informé et pas le SAVS. Il n'y a personne pour coordonner l'information. C'est pourquoi ce type d'atelier est un moyen pertinent pour connaître des pratiques différentes.
  - Témoignage d'une directrice d'ESAT/SAVS précisant que le passage des informations entre l'ESAT et le SAVS se fait par l'intermédiaire d'une Conseillère ESF chargée de l'accompagnement social sur le temps de travail. Elle coordonne ainsi les informations entre les deux dispositifs.
  - Témoignage d'un ESAT sur la diminution volontaire des échanges entre l'ESAT et le SAVS basée sur la volonté de bien distinguer vie privée/vie professionnelle. Ce positionnement relève d'une philosophie basée sur le respect et la dignité de la personne cherchant à rendre la personne actrice de son projet. Les informations sont communiquées par l'intermédiaire d'une assistante sociale commune.
  - Une réponse tranchée entre vie professionnelle et vie privée peut gêner certains professionnels, notamment si elle est présentée au nom du respect de la personne. Cette déconnexion nécessite une réflexion sur son intérêt par rapport à l'évolution de la situation. Par exemple, si un usager arrive régulièrement en retard au travail, le problème relève aussi bien du moniteur d'atelier que de l'éducateur spécialisé. La réponse à cette dichotomie pourrait être le niveau et la limite de l'information à partager.
  - Témoignage d'un directeur ESAT/EA/foyer qui promeut les contacts entre les différents dispositifs. Il met ainsi l'accent sur l'importance et la nécessité de définir avec les différents professionnels la nature des échanges et des informations à communiquer.

○ **Relations entre les différents professionnels concernant le projet personnalisé de l'utilisateur :**

- Il s'agit de trouver un équilibre entre projet social et projet professionnel. Or plus on clarifierait les fonctions de chacun, plus on pourrait être cohérent par rapport à la personne.
- Le projet de l'utilisateur peut rassembler le psychologue, le psychiatre, les infirmiers coordonnateurs, les animateurs de soutien, les tuteurs et les familles.
- Il existe dans certains ESAT une trame commune pour les AMP, les moniteurs d'atelier, etc... traitant de la communication, des aptitudes professionnelles, des aptitudes en soutien, etc... permettant de respecter l'équilibre entre les deux aspects du projet.
- Les moniteurs d'atelier peuvent s'exprimer en réunion, dans des synthèses, en utilisant des grilles d'évaluation professionnelle.
- Selon un professionnel, on peut ne pas avoir les mêmes exigences à l'écrit alors que chacun a autant de choses à dire.
- Le projet doit permettre des approches très différentes selon la situation de la personne. Exemple d'une personne en attente d'une réorientation pour un passage à mi-temps avec un atelier alterné,...

○ **Les relations avec les professionnels extérieurs basées sur des conventions**

- Exemple d'une convention avec un Centre Médico-Psychologique : un travailleur d'ESAT est accueilli un après-midi par semaine en CATTP (Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel). Cela est considéré comme une activité de soutien. Aujourd'hui, deux travailleurs sont concernés, dont l'objectif pour l'un est une évaluation en milieu protégé.
- Exemple d'une convention avec un CHS qui n'était pas jusqu'à présent effective. La convention est une réponse aux besoins repérés dans l'association au niveau d'un FAM, 4 foyers hébergement, etc... et la difficulté à recruter un psychiatre.
- Des conventions ont été signées entre plusieurs ESAT et l'hôpital de Landivisiau. Ces conventions viennent en réponse aux besoins des structures médico-sociales pour accueillir la population présentant un handicap psychique.
- Conventions signées avec les entreprises publiques et privées pour mettre en œuvre des mises à disposition de travailleurs d'ESAT en entreprise. Suite à une démarche de reconnaissance de compétences ou à un détachement, un lien fort peut s'établir avec l'entreprise. C'est alors une occasion de faire connaître l'ESAT en organisant des visites. Ces relations relèvent davantage de l'économique et du commercial.
- Certains ont évoqué les difficultés rencontrées avec les médecins généralistes, difficultés qui reposeraient sur une méconnaissance du milieu protégé et un manque d'intérêt des médecins (en particulier pour un accompagnement lors d'une visite) à l'égard du secteur. Ces constats sont unanimement déplorés car ils conduisent à des incompréhensions mutuelles. Le fait par exemple d'observer la chronicité du renouvellement d'un traitement par un généraliste sans renvoyer l'utilisateur vers un psychiatre nécessite une veille de la part des professionnels de terrain. Une meilleure collaboration entre professionnels du secteur et les généralistes pourrait permettre également de réduire la fréquence ou la durée de certains arrêts de travail.

- En ce qui concerne la médecine du travail, les professionnels mettent davantage en avant leur indisponibilité au vu de leur charge de travail que l'aide qu'ils pourraient apporter.
- Certains professionnels estiment que la signature de conventions avec les organismes sociaux externes serait utile au regard des modifications contextuelles, de l'évolution en âge, etc...
- L'intérêt de la signature d'une convention, c'est d'être un facilitateur, pas une obligation. Le fait qu'un financeur puisse imposer des conventions à un établissement est en réalité un abus de droit. Dans ce cas, il faut faire un rappel à la loi ... Le projet d'un établissement ou d'un usager doit dépasser la personne du professionnel et seule la convention établie permet de conserver la relation au-delà du départ éventuel du dit professionnel. Une convention doit être là pour aider. Et toute convention doit respecter le droit des personnes.

○ **Quelles relations avec les entreprises ou établissements en amont comme les entreprises d'insertion ou les IME ?**

- Les ESAT accueillent régulièrement des stagiaires IME dès l'âge de 18 ans
- Des visites de l'IME à l'ESAT peuvent être réalisées pour accueillir des stagiaires mais aussi des professionnels d'IME. Exemple d'un ESAT où est organisé 1 fois/an la visite de l'établissement par les professionnels d'IME.
- Bien souvent, les contacts avec les IME se résument à un intérêt mutuel basé sur ces visites et contacts (accueil de stagiaires, sensibilisation des professionnels d'IME au travail protégé). Certains ESAT accueillent des groupes de jeunes issus d'IME avec des éducateurs dans les ateliers.
- Exemple d'un dispositif expérimental en ESAT, l'atelier passerelle au travail (APAT) qui accueille des jeunes "amendements Creton" en ESAT pour les mettre en situation. Ce détachement à l'ESAT est encadré par un Educateur Technique Spécialisé de l'ESAT. Ce dispositif vise également à répondre aux passages à temps partiel en lien avec le vieillissement et les périodes difficiles de certains usagers.
- Des travailleurs d'ESAT peuvent venir témoigner également de leur expérience auprès des jeunes en IME ou encore être tuteurs auprès des stagiaires handicapés en ESAT.
- Un colloque récent sur le métier d'ETS a permis d'observer que les futurs ETS s'intéressaient à la question de l'accueil de groupe d'IME en ESAT et à des grilles communes d'évaluation. Par ailleurs, les IME montrent un certain intérêt pour les outils proposés par l'ARESAT dans le cadre de la démarche du dispositif de formation « différent et compétent ».
- Un ESAT a établi depuis une dizaine d'années une convention avec un lycée ayant pour objectif l'insertion dans la cité des travailleurs au moyen d'un support informatique. Cette action est valorisée en interne.
- Exemple donné d'un ESAT à Guérande qui a développé une auto-école dans leurs murs ... Il favorise le co-voiturage et l'autonomie dans les transports.
- Exemple d'un partenariat entre un ESAT et la Maison Familiale Rurale pour mettre en place une démarche de VAE classique, et notamment concernant la passation de certains modules.